



Proposition de point supplémentaire de l'ordre du jour

Le Directeur général a l'honneur de se référer à la proposition reçue du Belize le 30 avril 2026, du Royaume d'Eswatini le 6 mai 2026, de la République du Guatemala le 11 mai 2026, de la République d'Haïti le 11 mai 2026, de la République des Îles Marshall le 11 mai 2026, de la République des Palaos le 7 mai 2026, de la République du Paraguay le 7 mai 2026, de Saint-Kitts-et-Nevis le 8 mai 2026, de Sainte-Lucie le 6 mai 2026, de Saint-Vincent-et-les Grenadines le 4 mai 2026 et des Tuvalu le 11 mai 2026 concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour intitulé « Inviter Taiwan à participer à l'Assemblée mondiale de la Santé en tant qu'observateur ».^{1,2}

Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, cette proposition de point supplémentaire de l'ordre du jour est soumise à l'examen du Bureau de l'Assemblée.

La documentation complémentaire accompagnant cette proposition sera distribuée si un point correspondant est ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé.

¹ Le titre de la proposition est reproduit ici tel quel. Les appellations employées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités. La terminologie utilisée diffère de celle utilisée par l'Organisation mondiale de la Santé.

² Les notes verbales correspondantes peuvent être consultées à l'adresse https://apps.who.int/gb/f/f_WHA79.html.